

Vêtements de travail pour électriciens

PROTECTION CONTRE LES ARCS ÉLECTRIQUES EN CAS DE COURT-CIRCUIT

[Binche, mars 2017]: *Les vêtements de travail ont la réputation d'être inconfortables et laids. Mais grâce à sa collection de tenues de protection contre les arcs électriques, MEWA démontre le contraire.*

Les arcs électriques provoqués par un court-circuit comptent parmi les principaux risques auxquels les électriciens sont confrontés. Et même s'ils sont peu fréquents, les risques d'incendie sont importants. Les températures extrêmement élevées et les ondes de choc peuvent causer des brûlures graves voire dans certains cas le décès de la victime. Le moyen le plus efficace de lutter contre ce type d'accident consiste à couper l'alimentation électrique, mais la réalité est évidemment parfois bien plus complexe. Les électriciens sont en effet parfois amenés à intervenir sur un circuit actif. Le port de vêtements de sécurité s'impose donc dans une telle situation.

Deux collections

La législation impose aux employeurs de procéder à une évaluation des risques sur le lieu de travail. En cas de risque d'arc électrique, l'employeur est tenu de mettre à disposition des travailleurs des équipements de protection individuelle. Il est en effet responsable du lieu de travail dans son intégralité et de tout accident du travail. Il doit donc prévoir des vêtements de sécurité testés spécifiquement afin de protéger efficacement le travailleur contre les arcs électriques. Ce type de tenue doit par ailleurs répondre aux conditions imposées par la norme DIN IEC 61482-1-1 et DIN EN 61482-1-2.

Le prestataire de services textiles MEWA propose deux collections certifiées selon les dispositions des normes en vigueur. MEWA Ideal Protect et MEWA Twinstar Protect allient sécurité et confort. Par rapport aux matières employées pour la confection de vêtements de sécurité similaires, celles utilisées par MEWA sont plus légères et plus douces. En outre, MEWA offre à ses clients un service complet. La société assure le retrait, le nettoyage et l'entretien des tenues et les restitue dans un état impeccable et conforme aux normes. Après chaque lavage, les tenues sont rigoureusement contrôlées afin de s'assurer qu'elles répondent encore à la norme pour laquelle elles sont certifiées. Et si tel n'est plus le cas, elles sont réparées ou remplacées.

MEWA propose aussi des tests de port. Elle donne ainsi l'occasion durant plusieurs semaines aux électriciens d'une entreprise de tester les tenues de sécurité afin de s'assurer de leur conformité à leurs conditions particulières. Et en guise de motivation supplémentaire, le travailleur pourra ensuite porter la tenue qu'il aura positivement évaluée.



Pour plus d'informations sur les vêtements de sécurité de MEWA, rendez-vous à l'adresse

www.mewa.be/produits/vêtements-de-travail/vêtements-de-protection/



Vêtements de protection MEWA contre les arcs électriques : beaux et confortables à la fois. (Photos : MEWA)

MEWA Textil-Management

A partir de 44 sites partout en Europe, MEWA organise pour des entreprises la livraison de vêtements de travail et de sécurité, de lavettes industrielles, de tapis absorbants l'huile et de tapis de sol, ainsi que des lavabos pour le nettoyage des pièces en full-Service. En supplément, des articles pour la sécurité au travail sous la marque « World Wide Work by MEWA » peuvent être commandés. Quelque 4.900 collaborateurs sont au service d'environ 174.600 clients dans l'industrie, le commerce, l'artisanat et la gastronomie. En 2015, le Groupe MEWA a réalisé un chiffre d'affaires de 612 millions d'euros.

MEWA, fondée en 1908, est aujourd'hui un prestataire principal dans le segment de la gestion des textiles (Textil-Management). Dès novembre 2013, MEWA fait partie du Top 3 du Prix allemand de la Durabilité, dans la catégorie « Produits/prestations de services les plus durables d'Allemagne ». En 2016 MEWA a reçu pour la troisième fois la distinction « Marque du Siècle » et en 2015 a de nouveau été élu par les éditions Deutsche Standards « leader du marché mondial ».



MEWA Movie Channel : www.mewa.be/fr/newsroom/toutes-les-videos/



Suivre MEWA sur Twitter : www.twitter.com/mewa_be

Contact presse :

VPR Consult, Betty De Boeck,

Tél. : 03 777 97 17, e-mail: betty.deboeck@vprconsult.be